

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CE1438

présenté par

M. Maillot, M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet,  
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

-----

**ARTICLE 8**

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Cet accueil pourra notamment se faire par des visites sur des exploitations agricoles d'exploitants identifiés comme souhaitant cesser leur activité afin de concilier activité agricole et projet de transmission. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le service public se doit d'aller à la rencontre des agriculteurs pour leur faciliter les démarches. En effet, les démarches administratives peuvent être un fardeau pour les chefs d'exploitation qui assument des missions particulièrement pénibles. À ce titre, il serait idoine d'envisager une mise à disposition des services de « France services agriculture » pour aller au plus près des besoins des agriculteurs.